

## COMpte-REndU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 AVRIL 2010

### ETAIENT PRESENTS :

M. BENAS, Maire ; Mme MARCHAND, Mme DE LA BOUILLERIE, M. RICHARD, Mme CHAUVEAU, Mme LAVAUD-ANGLICHEAU, M. KLING, Adjoint ; M. ERAGNE, Maire délégué de Rossay ; Mme MORTEAU, M. GUERITAUULT, Mlle PAGE, Mme MOUSSEAU, Mlle POIRIER, M. PROUX, Mme BOILAIVE, M. DAZAS, Mme BOUCHET, Mlle DUBOIS, M. LANTIER, M. FORTIN, Conseillers Municipaux.

### ABSENTS ET EXCUSES :

M. CHEMINADE, M. BROCHARD, M. DARLING, Mme PLOUS, M. KREMER, Mme FOSSATI, M. HUCAULT, Mme LEAU, Mme GIANANTI.

*Pouvoir de M. Jean-Claude CHEMINADE à M. André KLING.*

*Pouvoir de M. Samuel BROCHARD à Mme Marie-Anne CHAUVEAU.*

*Pouvoir de M. Jean DARLING à Mme Fabienne de la Bouillerie.*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 Mars 2010 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*Mlle Anita POIRIER est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.*

### REVALORISATION DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire, il convient de fixer les nouveaux tarifs des accueils périscolaires, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et de les communiquer aux familles lors des inscriptions.

<u>Accueil périscolaire</u>	Tarifs rentrée 2009 (actuellement en vigueur)	<b><u>PROPOSITION TARIFS</u></b> <b><u>RENTREE 2010</u></b> (+ 1,5% d'augmentation)
Matin	0,58 €	0,59 €
Soir	1,16 €	1,17 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions.

### REVALORISATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS ET MINI-CAMPS

Comme chaque année, il convient de réviser les tarifs des accueils de loisirs et des mini-camps.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> Juillet 2010 :

#### Journée Accueils de Loisirs maternels (3/6 ans) et enfants (7/11 ans)

<b>TARIFS 2010/2011 (+ 2%)</b>	QF inférieur à 449 €	QF entre 450 € et 649 €	QF entre 650 € et 849 €	QF supérieur à 850 €
	<b>5.50 €</b>	<b>7.14 €</b>	<b>8.82 €</b>	<b>10.40 €</b>
<i>rappel tarifs 2009/2010</i>	5.40 €	7.00 €	8.65 €	10.20 €

Journée Accueils de Loisirs maternels (3/6 ans) et enfants (7/11 ans) pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire (sans repas ni goûter)

<b>TARIFS 2010/2011 (+ 2 %) sans repas ni goûter</b>	QF inférieur à 449 €	QF entre 450 € et 649 €	QF entre 650 € et 849 €	QF supérieur à 850 €
	<b>3.57 €</b>	<b>4.69 €</b>	<b>6.07 €</b>	<b>6.94 €</b>
<i>rappel tarifs 2009/2010</i>	3.50 €	4.60 €	5.95 €	6.80 €

½ Journée le mercredi Accueil de Loisirs enfants (7/11 ans) (sans restauration)

<b>TARIFS 2010/2011 (+ 2 %) sans restauration</b>	QF inférieur à 449 €	QF entre 450 € et 649 €	QF entre 650 € et 849 €	QF supérieur à 850 €
	<b>1.80 €</b>	<b>2.40 €</b>	<b>3.00 €</b>	<b>3.40 €</b>
<i>rappel tarifs 2009/2010</i>	1.10 €	1.90 €	2.40 €	3.20 €

(tarifs rééquilibrés par rapport à la journée normale)

Journée Accueils de Loisirs adolescents (11/17 ans)

Chez les ados, il n'y a pas de service de restauration

<b>TARIFS 2010/2011 (+ 2 %)</b>	QF inférieur à 449 €	QF entre 450 € et 649 €	QF entre 650 € et 849 €	QF supérieur à 850 €
	<b>2.24 €</b>	<b>3.88 €</b>	<b>5.00 €</b>	<b>6.63 €</b>
<i>rappel tarifs 2009/2010</i>	2.20 €	3.80 €	4.90 €	6.50 €

MINI-CAMPS

Des recherches sont actuellement en cours sur les mini-camps qui pourront être proposés.

Acueil de loisirs enfants

<b>TARIFS 2010/2011 (- 8 %)</b>	QF inférieur à 449 €	QF entre 450 € et 649 €	QF entre 650 € et 849 €	QF supérieur à 850 €
	<b>112 €</b>	<b>147 €</b>	<b>191 €</b>	<b>225 €</b>
<i>rappel tarifs 2009/2010</i>	122 €	160 €	208 €	245 €

Acueil de loisirs ados

<b>TARIFS 2010/2011 (- 8 %)</b>	QF inférieur à 449 €	QF entre 450 € et 649 €	QF entre 650 € et 849 €	QF supérieur à 850 €
	<b>135 €</b>	<b>176 €</b>	<b>228 €</b>	<b>270 €</b>
<i>rappel tarifs 2009/2010</i>	147 €	191 €	248 €	294 €

## NUITS CAMPEES AU CAMPING BEAUSOLEIL DE LOUDUN

Après étude des tarifs votés par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Septembre 2009 concernant le camping Beausoleil et compte tenu des tarifs appliqués pour un enfant campeur à 1.70 €, il est proposé de revoir le calcul du tarif des nuits campés.

TARIFS 2010/2011	QF inférieur à 449 €	QF entre 450 € et 649 €	QF entre 650 € et 849 €	QF supérieur à 850 €
	2 €	3 €	4 €	5 €
<i>rappel tarifs 2009/2010</i>	2.05 €	4.10 €	6.10 €	8.15 €

## **REVISION DES TARIFS ECOLE DE MUSIQUE**

Il convient d'actualiser les tarifs trimestriels de l'Ecole de Musique pour l'année 2010/2011 pour la prochaine rentrée de Septembre.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une augmentation de 2 % et valide les tarifs trimestriels suivants :

Activités	tarif trimestriel actuel	proposition + 2%	
Chœur seul	Gratuit	Gratuit	
Avant 6 ans : éveil musical et chœur Après 6 ans : formation musicale et chœur	1er élève 2e élève/famille 3e élève/famille	51.00 € 43.00 € 37.00 €	52.00 € 44.00 € 38.00 €
Formation musicale et chœur & formation instrumentale (cours 20mn)	1er élève 2e élève/famille 3e élève/famille	71.00 € 60.50 € 51.50 €	72.50 € 61.70 € 52.50 €
Formation musicale et chœur & Formation instrumentale piano et cordes (cours de 20 mn)	1er élève 2e élève/famille 3e élève/famille	92.00 € 78.00 € 66.00 €	94.00 € 79.50 € 67.50 €
Formation adulte sans participation à l'Harmonie		122.00 €	124.50 €
Formation musicale + formation instrumentale avec participation orchestre (justifiant 80 % de présence aux répétitions & services)	1 <sup>er</sup> élève 2 <sup>e</sup> élève/famille 3 <sup>e</sup> élève/famille	61.00 €	62.50 € 53.00 € 45.00 €
Pratique d'un 2e instrument (hors piano et cordes) avec participation à l'orchestre		Gratuit	Gratuit
Pratique d'un 2e instrument piano ou cordes & participation à l'orchestre	1er élève 2e élève/famille 3e élève/famille	46.00 € 39.00 € 26.00 €	47.00 € 39.80 € 27.00 €

## **RESTAURATION DES FACES EST ET OUEST DE LA CHAPELLE SUD TRANCHE C 4/5 DE L'ÉGLISE SAINT HILAIRE DU MARTRAY : DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à un courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en date du 19 Avril 2010, il convient de modifier le montant de la subvention accordée pour l'opération de restauration des faces Est et Ouest de la Chapelle Sud, tranche C, 4/5, de l'Église Saint-Hilaire du Martray sur le budget 2010 du ministère de la Culture et de la Communication.

Cette opération est évaluée à 381 000 € HT (455 676 € TTC) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 133 350 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ approuve le programme de travaux pour un montant de 381 000 € HT (soit 455 676 € TTC),
- ✓ décide de solliciter l'aide financière de l'Etat soit 133 350 €,
- ✓ s'engage à financer l'opération soit 455 676 € TTC sur le budget 2010 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- ✓ émet un avis favorable sur le budget prévisionnel de l'opération qui serait le suivant :
  - Montant des travaux : 381 000 € HT (455 676 € TTC)
  - Etat (ministère de la culture et de la Communication) 133 350 €
  - Autres subventions 152 250 €
  - Part Ville de Loudun 170 076 €
- ✓ atteste que la Commune récupère la TVA,
- ✓ indique que le projet Restauration des faces Est et Ouest de la Chapelle Sud Tranche C, 4/5, de l'Église Saint-Hilaire du Martray n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **RESTAURATION DES TOITURES ET CONTREFORTS DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE : DEMANDE DE SUBVENTION**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, (Conservation Régionale des Monuments Historiques) propose une opération de restauration des toitures et contreforts de la sacristie, tranche 1/1, à réaliser sur l'Église Saint-Pierre à Loudun sur le budget 2010 du Ministère de la culture et de la Communication.

Cette opération est évaluée à 72 000 € HT (86 112 € TTC) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention forfaitaire de 25 200 €.

*M. LANTIER a formulé son opposition sur la réalisation des travaux de restauration de la sacristie, en soulignant le surcoût pour la Ville de Loudun et le caractère inopportun de cette opération.*

*Monsieur le Maire a indiqué que la réhabilitation du patrimoine contribuait à l'attractivité de la Ville et favorisait l'économie locale.*

Après examen, le Conseil Municipal, par 20 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention :

- ✓ approuve le programme de travaux pour un montant de 72 000 € HT (soit 86 112 € TTC),
- ✓ décide de solliciter l'aide financière de l'Etat, soit 25 200 €,
- ✓ s'engage à financer l'opération soit 86 112 € TTC sur le budget 2010 et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- ✓ émet un avis favorable sur le budget prévisionnel de l'opération qui serait le suivant :
  - Montant des travaux : 72 000 € HT (86 112 € TTC)
  - Etat (ministère de la culture et de la Communication) 25 200 €
  - Part Ville de Loudun 60 912 €
- ✓ atteste que la Commune récupère la TVA
- ✓ indique que le projet restauration des toitures et contreforts de la sacristie de l'Église Saint-Pierre n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **INSCRIPTION AU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CRDD) DE LA REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL (1<sup>ère</sup> tranche) ET DE LA HALLE DE TENNIS**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Septembre 2009 portant sur l'avant-projet de réhabilitation du centre culturel,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Janvier 2010 portant sur la réhabilitation des équipements sportifs,

Vu la demande de modification de programme d'investissements au titre du CRDD adressée le 18 Décembre 2009 à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais,

il convient de procéder à la modification des montants attribués par le CRDD pour les deux projets suivants : restructuration du Centre Culturel (1<sup>ère</sup> tranche) et réhabilitation de la Halle de tennis.

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

	<b>Halle de tennis</b>	<b>Centre culturel</b>
Conseil Général de la Vienne (contrat de développement)	/	352 000 €
Conseil régional Poitou-Charentes (via le CRDD)	40 000 €	360 000 €
FCTVA	35 600 €	210 000 €
Emprunt	154 400 €	232 000 €
Autofinancement	/	250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>230 000 €</b>	<b>1 404 000 €</b>

Pour la réhabilitation de la halle de tennis, le projet se décompose comme suit :

- Travaux de VRD,
- Couverture, désenfumage,
- Isolation légère de la couverture,
- Menuiseries extérieures,
- Électricité (changement lumineux),
- Chauffage (en option).

Les travaux sont estimés à 230 000 € TTC.

Pour la restructuration du centre culturel, le projet est le suivant :

- Changement des gradins, faux-plafonds, et éclairage salle,
- Scénographie et mise en sécurité des espaces scéniques,
- Tentures de scène,
- Ventilation, rafraîchissement et chauffage,
- Relookage hall et bar,
- Construction réserve pour matériels.

Ces travaux sont estimés à 1 404 000 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ émet un avis favorable sur cette proposition,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches auprès de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, afin d'inscrire ces projets et leur montant de financement au titre du CRDD.

## **SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE ECOLE ELEMENTAIRE « J. PREVERT »**

Chaque année, la Ville de Loudun participe au financement de voyage de classes des écoles de Loudun, sous forme de subventions.

Pour 2010, l'école élémentaire Jacques Prévert sollicite une aide. Depuis quelques années, l'école Prévert n'organise plus de classe de neige, mais plutôt une classe découverte.

Le projet de cette année concerne 4 classes, soit 80 élèves :

\*2 classes de CE1 en classe nature pendant trois jours à Coutières (79)

\*2 classes de CM2 en classe sciences et culture à Paris

Le montant de la subvention demandée pour ces classes de découverte est de 3 000€.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette demande.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LAETA »**

Dans le cadre du projet « La musique des cousins d'Amérique – 3<sup>ème</sup> édition », une subvention est sollicitée par l'association « Laeta » pour l'organisation d'un spectacle au Centre Culturel de Loudun le Samedi 30 Octobre 2010 sur le thème « La musique des Cousins d'Amérique ».

Il est proposé d'accorder à cette association une subvention de 900 € pour l'organisation de ce spectacle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

## **CONVENTION AVEC HABITAT 86 POUR LE CHANTIER DE JEUNES 2010**

Il convient de reconduire le partenariat avec HABITAT 86 pour le chantier de jeunes, dans le cadre de l'accueil de loisirs adolescents.

Organisé pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, ce chantier se déroulerait, du 5 au 9 Juillet 2010 ou du 19 au 23 Juillet 2010 dans le quartier du Grillemont.

### **Descriptif :**

✓ Temps clément :

MATIN et APRES-MIDI : ponçage et peinture de 16 bancs, marquage des places de stationnement situées bâtiment A, I et J.

✓ En cas d'intempéries : peinture des caves du bâtiment J, au 5 avenue de Grillemont.

Ces travaux représenteraient une intervention de 5 H par jour pendant 5 jours, soit 150 H au total (le matin un groupe de 9 h 30 à 12 h 00 et l'après midi pour l'autre groupe de 13 h 30 à 16 h 00).

La dernière journée comporterait un temps de rangement, de finition et de nettoyage du chantier.

Ce chantier s'adresserait à 12 jeunes de 11 à 17 ans. Ces jeunes seraient répartis en 2 groupes. Chaque groupe participerait au chantier par demi-journée.

HABITAT 86 propose de verser une somme de 840 € (70 € x 12) pour le chantier qui serait réalisé par les jeunes et participerait à la rémunération de l'animateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec HABITAT 86.

## CONVENTIONS DE PARTENARIAT EVENEMENTS VILLE 2010

Pour l'année 2010, et suite à la réunion du 26 janvier avec les associations, les entreprises et les commerces, les services communication et événementiel ont souhaité uniformiser le système de partenariat engagé depuis plusieurs années pour les animations de Ville.

Ainsi, il a été proposé aux entreprises, aux commerçants, et aux prestataires de la Ville, qui le souhaitent, d'aider la ville pour les manifestations suivantes : la Fête des jardins (8 et 9 mai), Loudun plage (du 10 au 14 juillet), le festival Les diables...rient (20 et 21 août), la Foire exposition (du 18 au 22 septembre), et les animations de rue à Noël.

Pour permettre à nos partenaires de communiquer de façon optimum, cette convention annuelle leur permettrait d'être représentés sur les documents de la Ville pendant plusieurs mois.

La commune propose différents degrés de soutien :

☞ **Le partenariat Or** équivaut à une somme annuelle de 3 500 €

La Ville de Loudun s'engagerait à :

- Faire apparaître sur tous les documents de communication la raison sociale ou le logo du partenaire.
- Mettre à disposition pour la FOIRE EXPOSITION
  - un stand couvert de 6 m x 3 m ;
  - un espace air libre attenant de 5 m x 3 m dans l'espace réservé aux partenaires
  - un encart publicitaire dans la brochure Foire-Exposition.
  - 10 invitations lors de l'ouverture de la Foire Exposition

La Ville de Loudun proposerait :

- un lien vers le site du partenaire, à partir du site [www.diablesrient.fr](http://www.diablesrient.fr) ou du site de la ville, [www.ville-loudun.fr](http://www.ville-loudun.fr)
- la possibilité de poser des « flying banners », ou des banderoles, des présentoirs, et des prospectus pour le stand accueil de chaque manifestation.
- la mise à disposition de 20 entrées gratuites pour la représentation de la pièce de théâtre « les possédées de Loudun » au centre culturel lors de la saison culturelle 2010/2011.
- un lien vers le site du partenaire, à partir du site [www.diablesrient.fr](http://www.diablesrient.fr) ou du site de la ville, [www.ville-loudun.fr](http://www.ville-loudun.fr)

☞ **Le partenariat Argent** équivaut à une somme annuelle de 2 000 €

La ville s'engagerait à :

- Faire apparaître sur tous les documents de communication la raison sociale ou le logo du partenaire.
- Mettre à disposition pour la FOIRE EXPOSITION
  - un encart publicitaire PETIT FORMAT dans la brochure Foire-Exposition.
  - 10 invitations lors de l'ouverture de la Foire Exposition

La Ville de Loudun proposerait :

- un lien vers le site du partenaire, à partir du site [www.diablesrient.fr](http://www.diablesrient.fr) ou du site de la ville, [www.ville-loudun.fr](http://www.ville-loudun.fr)
- la visibilité ARGENT sur tous les événements : Possibilité de poser des banderoles ou panneaux, et des prospectus pour le stand accueil de chaque manifestation.
- la mise à disposition de 10 entrées gratuites pour la représentation de la pièce de théâtre « les possédées de Loudun » au Festival d'Avignon, du 10 au 30 juillet 2010.
- un lien vers le site du partenaire, à partir du site [www.diablesrient.fr](http://www.diablesrient.fr) ou du site de la ville, [www.ville-loudun.fr](http://www.ville-loudun.fr)

☞ **Le partenariat Bronze** équivaut à une somme annuelle de 1 000 € :

La Ville s'engagerait à :

- Faire apparaître sur tous les documents de communication la raison sociale ou le logo du partenaire.
- Mettre à disposition pour la FOIRE EXPOSITION 6 invitations lors de l'ouverture.
- La Ville de Loudun proposera également, en fonction de leur réalisation :
- un lien vers le site du partenaire, à partir du site [www.diablesorient.fr](http://www.diablesorient.fr) ou du site de la ville, [www.ville-loudun.fr](http://www.ville-loudun.fr)
- la mise à disposition de 6 entrées gratuites pour la représentation de la pièce de théâtre « les possédées de Loudun » au festival d'Avignon, du 10 au 30 juillet 2010.

Un partenariat de soutien ou de prestations pourra être envisagé selon les moyens et l'activité du partenaire en aménageant les prestations et les coûts des modèles de partenariats cités ci-dessus.

Après l'envoi d'un courrier et d'un dossier de présentation, et la prise de contact de plusieurs partenaires, il convient d'officialiser cette démarche par le biais d'une convention avec la Ville.

*M. FORTIN a déclaré qu'il avait trouvé cette démarche auprès des commerçants audacieuse, ne pas approuver cette façon de faire et souligné que ce dossier n'avait pas été évoqué en Commission Tourisme.*

*Monsieur le Maire a déclaré que ce dossier avait été évoqué en Commission Affaires Générales et que la méthode qui avait été mise en oeuvre était à revoir pour l'année prochaine.*

Le Conseil Municipal, par 21 voix « pour » et 2 voix « contre », émet un avis favorable sur ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

## **CHANTIER D'INSERTION : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOUDUN ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le chantier d'insertion débutera son activité le Lundi 3 Mai 2010.

Le chantier d'insertion émane du projet global de développement patrimonial et culturel mis en place par la Ville de Loudun. Il sera porté par le C.C.A.S.

Il visera à la restauration du petit patrimoine bâti situé le long de la Promenade de la Lice (patrimoine appartenant à la Ville). Il convient de conclure une convention de partenariat entre les deux entités, Ville et CCAS afin de régir les conditions de mise à disposition de tous les biens, matériels, et salariés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

## **ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENT DE GAZ**

La Ville de Loudun a reçu de GDF SUEZ un chèque de 7 927.99 € concernant une surfacturation « Ecole J. Prévert ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement de ce chèque dans le budget Ville (article 7788).

## ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

La Ville de Loudun a reçu de GROUPAMA un chèque d'un montant de 274.91 € en dédommagement de l'optique gauche cassée sur véhicule immatriculé 2397 TW 86 Renault B110.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement de ce chèque dans le budget Ville (article 7788).

## REVISION DE LA REMUNERATION DES ANIMATEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS

La Ville de Loudun organise les accueils de loisirs pour enfants et adolescents.

En tant qu'organisatrice, la Commune recrute et rémunère le personnel d'animation sous forme de vacations.

Il est proposé de réviser la rémunération des animateurs en accueils de loisirs enfants et adolescents comme suit au 1<sup>er</sup> Juin 2010 :

### INDEMNITES BRUTES

	TARIFS ACTUELS	PROPOSITION	EVOLUTION %
Directeur	60,00€/jour	<b>61,00€/jour</b>	1,67%
Directeur adjoint	55,00€/jour	<b>56,00€/jour</b>	1,81%
Animateur diplômé BAFA	40,00€/jour	<b>41,00€/jour</b>	2,50%
Animateur non diplômé ou stagiaire	37,00€/jour	<b>38,00€/jour</b>	2,70%
Animateur spécialisé (surveillant de baignade, brevet d'Etat)	44,00€ /jour	<b>45,00€ / jour</b>	2,28%
	50,00€/jour	<b>51,00€/jour</b>	2,00%
	59,20€ /jour	<b>60,00€ /jour</b>	1,36%
Animateur mini-camps	44,00€ /jour	<b>45,00€ / jour</b>	2,28%
	50,00€/jour	<b>51,00€/jour</b>	2,00%
	59,20€ /jour	<b>60,00€ /jour</b>	1,36%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions.

## DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

### BUDGET VILLE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Article 6226 : Honoraires + 25 000.00
- Article 023 : Virement de la section d'investissement - 25 000.00

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement - 25 000.00
- Opération 2010 : Administration
- Article 2313 : Immobilisations en cours construction - 15 000.00
- Opération 2090 : Bâtiments divers
- Article 2313 : Immobilisations en cours construction - 10 000.00

➤ <b><u>Opération 33231 : Centre Culturel</u></b>		
↳ Article 2313 : Immobilisations en cours construction	- 100.00	
↳ Article 1641 : Emprunts en euros		- 222 000.00
↳ Article 1322 : Subvention Région		+ 100 000.00
↳ Article 10222 : FCTVA		+ 121 900.00

## **BUDGET SERVICE ECONOMIQUE**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **ECRITURE DE CESSION (CARRE GALOPIN)**

➤ <b><u>Opération 0 : Opération non affectée</u></b>		
↳ CHAPITRE 024 : produits cessions immo		+ 673 300.57
➤ <b><u>Opération 94122 : Bâtiment MPC</u></b>		
↳ Article 2138 : Autres constructions	+ 673 300.57	

#### **REMBOURSEMENT DE CAPITAL**

➤ <b><u>Opération 0 : Opération non affectée</u></b>		
↳ Article 1641 : Emprunts en euros	+ 689 488.75	
➤ <b><u>Opération 94122 : Bâtiment MPC</u></b>		
↳ Article 2138 : Autres constructions	- 689 488.75	

#### **MOUVEMENT DE CREDIT**

➤ <b><u>Opération 90100 : Centre d'accueil</u></b>		
↳ Article 2138 : Autres constructions	- 51 869.10	
➤ <b><u>Opération 90200 : Zones d'activités</u></b>		
↳ Article 2315 : Instal. mat. outil.	+ 51 869.10	
↳ Article 2315 : Instal. mat. outil.	+ 4 482.15	
➤ <b><u>Opération 94122 : MPC</u></b>		
↳ Article 2313 : Immobilisations en cours construction	- 32 932.15	
↳ Article 1641 : Emprunts en euros		- 28 450.00

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

↳ Article 022 : Dépenses imprévues	- 16 000.00	
↳ Article 673 : Titres annulés exercices antérieurs	+ 16 000.00	

## **BUDGET EAU**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

↳ Article 022 : Dépenses imprévues	- 1 800.00	
↳ Article 673 : Titres annulés exercices antérieurs	+ 1 800.00	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces décisions modificatives budgétaires.

## INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

<b>DECISIONS</b>	
9.03.2010	Convention avec le SIVEER pour mission d'assistance et conseil : Etude diagnostic du système d'assainissement.
19.03.2010	Convention avec le Cabinet COE pour mission d'étude de faisabilité – Réalisation d'un terrain de football synthétique.
22.03.2010	MAPA - Fourniture d'une balayeuse aspiratrice de voirie – SA EUROPE SERVICE.
24.03.2010	Travaux de voirie – Programme 2009. Lot 2 : Bordures, caniveaux ciment, busages – Ent. COLAS CENTRE OUEST.
24.03.2010	Travaux de voirie – Programme 2009. Lot 3 : Enrobés à chaud sur rues et trottoirs – Ent. COLAS CENTRE OUEST.
24.03.3010	Avenant N°1 : Mission de coordination SPS Eglise S saint Hilaire du Martray – Sté DEKRA Conseil HSE.
26.03.2010	Convention d'occupation précaire avec la Sté CARRE GALOPIN (1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2010).
1.04.2010	Convention avec le Cabinet COE pour mission d'étude de faisabilité – Extension du cimetière.
<b>ARRÊTES</b>	
10.03.2010	Permis de détention d'un chien de 2 <sup>ème</sup> catégorie – LIAIGRE Grégory.
19.03.2010	Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons le 20 Mars 2010 – Association des Jeunes Agriculteurs.
29.03.2010	Nomination d'un régisseur de recettes pour le guichet unique du Service Enfance-Jeunesse (annule et remplace le N°637 du 17.08.2009).
31.03.2010	Permis de détention d'un chien de 2 <sup>ème</sup> catégorie – DESERBAIS Sandrine.
1.04.2010	Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 6.04.2010 au 4.06.2010 (les mardis et jeudis) – Foot Corpo.
6.02.2010	Nomination des régisseurs – Régie Médiathèque

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a formulé la déclaration suivante :

« Le Mercredi 21 Avril 2010 s'est tenue une réunion PLU avec les Personnes Publiques Associées (PPA), afin de leur présenter et d'échanger sur le projet de PADD qui a été débattu le 31 Mars 2010, ainsi que le diagnostic des besoins. L'après-midi, nous avons poursuivi par une réunion de travail sur l'AEU.

Avec le Cabinet GHECO, nous avons pris bonne note des observations des PPA qui ont portées essentiellement sur la forme du PADD. Les PPA souhaitent un document avec une cartographie sommaire, afin de pouvoir visualiser dès ce document les grandes orientations urbanistiques en matière d'aménagement.

A ce titre, dans le domaine économique, il y a le projet de zone commerciale, qui a fait l'objet de deux études, dont une étude globale sur le commerce réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de déterminer nos besoins et la faisabilité. L'autre projet économique concerne l'extension de la zone industrielle actuelle, sous label Viennopôle ou non. Dans ce domaine, il en a été question lors de la Commission Economie d'hier soir, nous réfléchissons actuellement aux possibilités urbanistiques et économiques d'implantation d'une unité agro-alimentaire, ce qui avait été imaginé dans un premier temps dans le cadre du projet Viennopôle. Le fait que la CCPL nous ait informé que le financement du Viennopôle serait très incertain, nous oblige à intervenir plus profondément dans ce domaine, en aménageant nos 8 hectares et en trouvant des entreprises à attirer, notamment dans le domaine agro-alimentaire. C'est la raison pour laquelle la Ville de Loudun financera des démarches d'études de faisabilité, tant sur un plan urbanistique qu'économique ou environnemental.

Ces projets sont difficiles à mener et exigent, étant donné le contexte et le domaine concurrentiel, une certaine confidentialité.

Ces démarches vont nous permettre de définir la faisabilité de projets à prendre en compte dans le PLU.

Egalement, l'autre démarche à prendre en compte dans le PLU concerne la partie touristique du projet de développement global de la Ville. Un travail sera engagé avec M. LAMOUREUX et son bureau d'étude qui va s'installer dans le centre d'accueil pour entreprises. Cette démarche consiste à étudier et à préparer un projet, là encore indispensable pour le PLU, concernant notamment l'aménagement d'un site touristique d'hébergement.

Toutes ces démarches s'articulent dans la poursuite de la modification du PLU. Le mois de Mai verra l'élaboration du dossier qui sera présenté lors de la prochaine réunion des PPA qui permettra de finaliser le zonage des différents projets, notamment en fonction des contraintes environnementales et urbanistiques mentionnées dans les études. »

L'ensemble du Conseil Municipal est invité à participer à la prochaine réunion des Personnes Publiques Associées qui aura lieu le 3 Juin 2010.

**LA SEANCE EST LEVEE A 21 H.**